

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de TRONGET (Allier)**



Nombre de membres	15	L'an deux mil treize, le 09 janvier à 20 heures,
En exercice	15	le Conseil Municipal de la Commune de TRONGET (Allier)
Présents	11	dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
Votants	12	sous la présidence de Mr DETERNES Alain, Maire,
Pour	12	
Contre	0	Date de convocation du Conseil Municipal : 28/12/2012
Abstention	0	



Présents : DETERNES Alain, AUBERGER Gilles, BRUN Bernadette, CANTE Daniel, DUMONT J Marc, MANTIN Marie-Noëlle, RAYNAUD Pascal, RIBIER Sylvain, SIMONIN Yves, VALETTE Franck, VARENNES Ginette,

Absents excusés : Chistian Bouchut, Angélique Tourret

Absentes : Malaquin Carole, Wegrzyn Annie

Secrétaire : Ginette Varennes

Christian Bouchut a donné pouvoir à Yves Simonin.

Objet : N° 2013/001 - Modification du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N°20 en date du 05 septembre par laquelle la commune de Tronget sollicite l'élaboration d'un CCAB.

Le bureau d'études REALITES a approfondi et développé l'étude réalisée par l'ATDA, sur l'aménagement de l'espace public aux abords de la Maison du Temps Libre ainsi que celui du Plan d'Eau du Verger. Esquisse et estimation financière s'en trouvent modifiées. Il est donc nécessaire de réviser le plan de financement qui s'établit désormais comme suit :

Année	Type de Travaux	Dépense prévisionnelle y compris maîtrise d'œuvre et imprévus (H.T.)	Financement	
			Conseil général 30 %	Commune
2013	Aménagement des Abords de la Maison du Temps Libre	206 171 €	61 851 €	144 320 €
	Aménagement du Plan d'Eau du Verger	226 404 €	67 921 €	158 483 €
2014	Maîtrise d'œuvre Aménagement de la Place du Marché et levé topographique	9 200 €	2 760 €	6 440 €
2015	Aménagement de la Place du Marché (y compris option liaison piétonne opposée à l'aménagement)	119 920 €	35 976 €	83 944 €
Total		561 695 €	168 508 €	393 187 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve l'estimation réalisée par le Bureau REALITES,
- Approuve le plan de financement ci-dessus
- Sollicite l'élaboration d'un contrat communal d'aménagement de bourg sur les années 2013, 2014, 2015,
- Sollicite la subvention accordée par le Conseil Général dans le cadre du Contrat Communal d'Aménagement de Bourg, et éventuellement les subventions accordées par d'autres financeurs,
- Autorise M. le maire à signer le contrat communal d'aménagement de bourg définissant les modalités de partenariat entre la commune et le département de l'Allier et dont le SDE03 sera cosignataire.

Cette délibération annule la délibération N° 2012/0020.